

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-108/PR/MENSUR accordant le changement de nom du Centre de Formation et de Développement.

n° 2022-108/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

28 août 2022

Numéro JO

n° 16 du 31/08/2022

Date du numéro

31 août 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution

VU La Loi n°151/AN/06/6ème L modifiant la Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien

VU la Loi n°1 62/AN/12/6ème L portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

VU Le Décret n°2019-065/PR/MENSUR du 07 mars 2019 accordant l'autorisation d'ouvrir et de diriger un institut supérieur privé

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Courrier du CFD n°181/DG/2022 du 29/05/2022

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Juin 2022.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'établissement d'enseignement supérieur privé autorisé sous le nom de Centre de Formation et de Développement est renommé Académie des Sciences et des Technologies Industrielles (ASTI).

Article 2

Le présent Arrêté enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH